

Effectif légal du conseil municipal
15

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ensemble des fonctionnalités de l'application mobile de Santé mentale au Québec a été présentée sur cette liste.

¹⁰ Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
²⁰ Estatut associatif, art. 41-1, alinéa 2.

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'avis.

Une copie du tableau est transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'éc

לעומת הכתובים במקרא, מילוי זה מושג על ידי מילוי המונח *בְּנֵי* (בנין).

THE JOURNAL OF CLIMATE

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Cahier de la main



Certifié par le maire

A, le 26 mai 2020

Le Naïve et FORROT